

**Compte rendu de la séance ordinaire  
du Conseil Municipal du Vendredi 06 Avril 2018**

L'an 2018 , et le vendredi 06 Avril 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DESFORGES, Maire.

**Présents :** M. DESFORGES Philippe, Maire, M. DELANOUE P.E, M. FLEUREAU Eric, M. MORGEAT Guillaume, M. MALLET Jean-Yves, M. POMMEZ Cédric, Mme VAPPEREAU Béatrice, Mme BRUCHET Delphine

**Absents** M. MARTIN J, RENON F, Mme FICHET F (pouvoir à Mme VAPPEREAU B ).

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Nombre de membres :

. afférents au conseil municipal : 11

. en exercice : 11

. présents : 08

. votants : 09

Date de la convocation : 27/03/2018

Date d'affichage : 27/03/2018

**SOMMAIRE**

- **Vote du compte de gestion de l'exercice 2017**
- **Vote du compte administratif 2017**
- **Vote des taxes communales pour l'exercice 2018**
- **Vote des subventions communales pour l'exercice 2018**
- **Vote du budget primitif 2018**
- **Vote du compte de gestion 2017 du service de l'assainissement collectif**
- **Vote du compte administratif 2017 du service de l'assainissement collectif**
- **Vote du budget primitif 2018 du service de l'assainissement collectif**
- **Assainissement : vote des tarifs pour la consommation 2018-2019**
- **Devis**
- **Affaires diverses**

**Ref : 2018-07 – Vote du compte de gestion de l'exercice 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos et dressé par le receveur.

Le Conseil Municipal ,après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et après s'être assuré que le Receveur avait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et toutes les opérations effectuées en 2017, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ref : 2018-08 Vote du compte administratif 2017**

Il présente un excédent de clôture en section de fonctionnement de : 445 622.06 € et un déficit d'investissement de 28565.14 € (dont 21200.00 € de restes à réaliser)

Le conseil municipal approuve le compte administratif

.../...

**Ref : 2018 – 09 - Affectation du résultat 2017- budget communal**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 445 622.06 €
- Un déficit d'investissement de 7 365.14 €
- Un RAR en dépenses d'investissement de 21 200.00 €
- 

Le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2018 :

- A l'article 001- déficit d'investissement reporté : 7 365.14 €
- A l'article 1068.... 28 565.14 €
- A l'article 002- excédent de fonctionnement 417 056.92 €

**Ref : 2018-10 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018**

Les taux restent inchangés, à savoir :

- La taxe d'habitation : 6.83 %
- La taxe du foncier bâti : 13.24 %
- La taxe du foncier non-bâti : 22.88 %
- Soit un produit attendu de 79 445 €

**Ref : 2018 – 11 – vote des subventions communales pour l'année 2018.**

Elles sont votées pour un montant total de 3751.00 €, soit :

Ass. Aide à domicile ...	150.00 €
Comité des Fêtes.....	3000.00 €
Coop. Scolaire maternelle Bazoches....	160.00 €
Maison Familiale Férolles...	40.00 €
Ogec Ecole Notre Dame Janville...	100.00 €
Ogec Ecole Neuville Aux Bois...	100.00 €
Mission Locale du Pithiverais...	126.00 €
Association Janville Toury GYM GRS	75.00 €

**Ref : 2018 – 12 – Vote du budget primitif 2018 de la commune**

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 569 073.60 € en section de fonctionnement et à 186 719.74 € en section d'investissement.

**Ref : 2018 – 13 – Vote du compte de gestion 2017 du service de l'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Ref : 2018 -14 – Vote du compte administratif 2018 du service de l'assainissement collectif**

Il présente un excédent de fonctionnement de 85 903.92 €, et un excédent d'investissement de 285.97 €

**Ref : 2018 – 15 – affectation du résultat 2017 du service de l'assainissement collectif**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 85 903.92 €
- Un excédent d'investissement de 285.97 €

Le conseil municipal DECIDE d'inscrire au budget primitif 2018 :

- A l'article 001. Excédent d'investissement reporté : 285.97 €
- A l'article 002. Excédent de fonctionnement reporté : 85 903.92 €

**Ref : 2018 -16-Vote du budget primitif 2018 du service de l'assainissement collectif**

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 120 991.38 € et à 24 564.89 € en section d'investissement.

**Ref : 2018 – 17 – Révision des tarifs du service de l'assainissement collectif**

Ils sont fixés pour la consommation 2018-2019 comme suit :

- L'abonnement annuel : 50.00 € H.T.
- Le prix du m3 : 1.70 € H.T.

**Ref : 2018-18 – Devis**

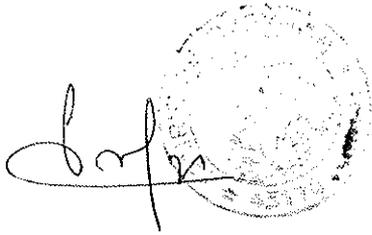
Les membres acceptent :

- le devis de l'Entreprise EUROVIA, concernant des reprises de voirie, pour un montant de 4740.00 € TTC
- Le devis de l'Entreprise BARANTON, concernant la réparation des gouttières de la mairie, pour un montant de 1225.60 € TTC
- le devis de l'entreprise SEGILOG , concernant le renouvellement du certificat électronique pour 540.00 € TTC

Fait à Tivernon, le 13 Avril 2018

Le Maire,

Ph. DESFORGES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ph. Desforges', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.